

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Valeo Pharma Inc.	30 avril 2019	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie de ressources Maple Leaf Catégorie de revenu Maple Leaf	25 avril 2019	Colombie-Britannique
Converge Technology Solutions Corp.	25 avril 2019	Ontario
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	25 avril 2019	Ontario
FNB d'obligations essentielles plus Franklin Liberty FNB d'obligations à duration courte Franklin Liberty	26 avril 2019	Ontario
Fonds alternatif d'obligations mondiales RP	25 avril 2019	Ontario
Fonds Capital Group obligations mondiales ^{mc}	26 avril 2019	Ontario
Fonds d'obligations mondiales IG Pimco	25 avril 2019	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques	26 avril 2019	Alberta
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity - IG	25 avril 2019	Manitoba
Surge Energy Inc.	24 avril 2019	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CC&L Core Income and Growth Fund Fonds d'actions de revenu et de croissance CC&L Fonds Global Alpha CC&L Fonds d'obligations à haut rendement CC&L	26 avril 2019	Ontario
CT Real Estate Investment Trust	24 avril 2019	Ontario
Fiducie de placement immobilier Granite	24 avril 2019	Ontario
FINB de dividendes First Trust Value Line ^{MD} (couvert en dollars canadiens) FNB First Trust AlphaDEXMC dividendes de marchés émergents (couvert en dollars canadiens) FNB First Trust prêts de rang supérieur (couvert en dollars canadiens) FNB d'obligations à rendement élevé à	29 avril 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) FNB canadien de puissance du capital First Trust FNB international de puissance du capital First Trust		
FNB d'obligations de sociétés canadiennes échelonnées 6-10 ans RBC	26 avril 2019	Ontario
FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&N		
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC		
FNB de revenu diversifié mondial BlueBay RBC (CAD – Couvert)		
FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC		
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
RBC (CAD – Couvert)		
FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC		
FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC		
FNB stratégique leaders de dividendes mondiaux RBC		
FNB stratégique leaders d'actions mondiales RBC		
FNB quantitatif leaders immobilier mondial RBC		
FNB quantitatif leaders infrastructures mondiales RBC		
FNB Horizons Revenu amélioré en actions	26 avril 2019	Ontario
FNB Horizons Revenu amélioré énergie		
FNB Horizons Revenu amélioré finance		
FNB Horizons Revenu amélioré producteurs d'or		
FNB Horizons Revenu amélioré d'actions américaines (\$ US)		
FNB Horizons Revenu amélioré d'actions internationales		
Fonds alternatif à positions acheteur et vendeur Forge First	24 avril 2019	Ontario
Fonds alternatif conservateur Forge First		
Fonds d'obligations diversifiées Ninepoint	30 avril 2019	Ontario
Fonds énergie Ninepoint		
Fonds d'infrastructure mondiale Ninepoint		
Fonds immobilier mondial Ninepoint		
Fonds aurifère et de minéraux précieux Ninepoint		
Fonds d'épargne à intérêt élevé Ninepoint (<i>auparavant, Fonds d'obligations à court terme Ninepoint</i>)		
Fonds de santé alternative Ninepoint (<i>auparavant, UIT Fonds de santé alternative Ninepoint</i>)		
Fonds petite capitalisation internationale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Ninepoint Fonds actions canadiennes – concentré Ninepoint Catégorie d'obligations diversifiées Ninepoint Catégorie ressources Ninepoint Catégorie d'actions argentifères Ninepoint* Fonds équilibré amélioré Ninepoint Catégorie d'actions améliorées Ninepoint Catégorie d'actions américaines améliorées Ninepoint Catégorie ciblée de dividendes mondiaux Ninepoint		
Fonds de lingots d'argent Ninepoint	30 avril 2019	Ontario
Fonds de lingots d'or Ninepoint	30 avril 2019	Ontario
Fonds de perception de primes de risque diversifiées Mackenzie Fonds de primes de risque améliorées sur actions Mackenzie Fonds de primes de risque améliorées sur titres à revenu fixe Mackenzie Fonds d'actions acheteur/vendeur d'occasions énergétiques mondiales Mackenzie Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie	29 avril 2019	Ontario
FPI Granite Inc.	24 avril 2019	Ontario
Gold Miners Split Corp.	29 avril 2019	Ontario
Troilus Gold Corp.	26 avril 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation	24 avril 2019	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Brompton North American Financials Dividend ETF	30 avril 2019	Ontario
Catégorie équilibrée américaine Power Dynamique	29 avril 2019	Ontario
Portefeuille d'actions canadiennes Harmony	24 avril 2019	Ontario
Portefeuille de revenu fixe canadien Harmony		
Portefeuille de marché monétaire Harmony		
Portefeuille d'actions étrangères Harmony		
Portefeuille d'actions américaines Harmony		
Superportefeuille de croissance équilibrée Harmony		
Superportefeuille équilibré Harmony		
Superportefeuille conservateur Harmony		
Superportefeuille de croissance plus Harmony		
Superportefeuille de croissance Harmony		
Superportefeuille de croissance maximale Harmony		
Superportefeuille rendement Harmony		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille FNB de revenu prudent Franklin Portefeuille FNB de base Franklin Portefeuille FNB de croissance Franklin	30 avril 2019	Ontario
Portefeuille prudent Granite Sun Life Portefeuille modéré Granite Sun Life Portefeuille équilibré Granite Sun Life Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life Portefeuille croissance Granite Sun Life Portefeuille revenu Granite Sun Life Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life Fonds valeur Sentry Sun Life Fonds d'infrastructures Sun Life Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life Fonds américain Dynamique Sun Life Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life Fonds d'actions américaines MFS Sun Life Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life Fonds d'actions mondiales à faible volatilité	24 avril 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

MFS Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life		
Catégorie Invesco canadienne Sun Life*		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	25 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	25 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	25 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	25 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	25 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 avril 2019	3 novembre 2017

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 avril 2019	3 novembre 2017
Banque de Montréal	24 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	24 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	24 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	25 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	26 avril 2019	1 juin 2018
Banque de Montréal	30 avril 2019	1 juin 2018
Banque Nationale du Canada	23 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	24 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	24 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	24 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	24 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	24 avril 2019	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	25 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	25 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	25 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	29 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	30 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	30 avril 2019	3 juillet 2018
Financial 15 Split Corp.	24 avril 2019	25 mai 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 avril 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 avril 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 avril 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 avril 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 avril 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	25 avril 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	25 avril 2019	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	24 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	25 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	26 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	26 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	26 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	30 avril 2019	28 juin 2018
Rogers Communications Inc.	23 avril 2019	27 avril 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Milestone Pharmaceuticals Inc.

Vu la demande présentée par Milestone Pharmaceuticals Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 février 2019 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'actions ordinaires, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 12 février 2019.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2019-FS-0016

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les

émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Arena Minerals Inc.	2018-09-06	2 300 000 \$
Entourage sur le lac inc.	2018-07-09	374 000 \$
Entourage sur le lac inc.	2018-08-17	234 000 \$
Espresso Fund V LP	2018-09-01	5 812 500 \$
Espresso Income Trust	2018-09-01	2 260 500 \$
Heathrow Funding Limited	2018-08-30	400 000 000 \$
Temperance Capital Income Trust	2018-08-31	681 113 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2018-08-30 au 2018-09-04	936 700 \$
United Technologies Corporation	2018-08-16	71 631 349 \$
World Tree COP Inc.	2018-07-27 au 2018-07-31	548 250 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BlackRock Active Canadian Equity DC Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	37 171 539 \$
BlackRock Active Canadian Equity Fund	2018-01-31 au 2018-12-31	6 936 336 \$
BlackRock Balanced Moderate Index DC Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	105 093 347 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BlackRock Canada Coreplus Universe Bond Fund	2018-01-31 au 2018-09-28	22 828 851 \$
BlackRock Canada Ex-BBB Long Bond Index Fund	2018-01-08 au 2018-08-31	12 437 050 \$
BlackRock Canada Levered Long Provincial Bond Index Fund	2018-01-31 au 2018-11-30	6 431 462 \$
BlackRock Canada Long Bond Index Fund	2018-01-03 au 2018-12-31	532 176 557 \$
BlackRock Canada Real Return Bond Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-28	190 753 527 \$
BlackRock Canada Universe Bond Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	1 830 181 061 \$
BlackRock Canadian Equity Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	1 390 004 376 \$
BlackRock CDN Global Developed Real Estate Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	909 103 234 \$
BlackRock CDN Global Infrastructure Equity Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	662 746 706 \$
BlackRock CDN Lifepath 2020 Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	303 425 221 \$
BlackRock CDN Lifepath 2025 Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	562 546 022 \$
BlackRock CDN Lifepath 2030 Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	635 080 702 \$
BlackRock CDN Lifepath 2035 Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	573 519 083 \$
BlackRock CDN Lifepath 2045 Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	463 336 595 \$
BlackRock CDN Lifepath 2050 Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	359 084 963 \$
BlackRock CDN Lifepath Retirement Index Fund I	2018-01-02 au 2018-12-31	142 472 196 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BlackRock CDN MSCI ACWI Ex-Canada Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	394 263 451 \$
BlackRock CDN MSCI EAFE Equity Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	1 585 274 032 \$
BlackRock CDN MSCI Emerging Markets Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	635 035 451 \$
BlackRock CDN US Equity Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	3 191 071 387 \$
BlackRock CDN US Equity Index Hedged Non-Taxable Fund	2018-02-28 au 2018-12-31	23 143 488 \$
BlackRock CDN US Equity Index Non-Taxable Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	1 330 554 782 \$
Catégorie de société à court terme CI	2018-01-01 au 2018-12-31	45 055 799 \$
Catégorie de société canadiennes select Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	47 250 597 \$
Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge	2018-01-01 au 2018-12-31	78 658 668 \$
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour	2018-01-01 au 2018-12-31	1 272 862 \$
Catégorie de société dividendes Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	14 328 561 \$
Catégorie de société énergie mondiale Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	27 802 \$
Catégorie de société gestion du revenu select	2018-01-01 au 2018-12-31	27 649 085 \$
Catégorie de société marchés nouveaux Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	9 199 999 \$
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	7 844 293 \$
Catégorie de société obligations canadiennes Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	8 906 867 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Catégorie de société obligations de sociétés Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	130 991 814 \$
Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI	2018-01-01 au 2018-12-31	60 003 \$
Catégorie de société technologies mondiales Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	64 369 \$
Catégorie de société valeur américaine CI	2018-01-01 au 2018-12-31	20 619 425 \$
Catégorie de sociétés d'actions américaines CI	2018-01-01 au 2018-12-31	7 706 982 \$
CDN LifePath 2055 Index Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	246 781 951 \$
CDN MSCI USA Minimum Volatility Index Fund	2018-01-31 au 2018-08-31	28 537 169 \$
CDN MSCI USA Minimum Volatility Index Hedged Fund	2018-06-29	12 279 762 \$
CDN US Equity Index Daily Hedged Non-Taxable Fund	2018-01-02 au 2018-12-31	122 397 639 \$
Fonds américain de dividendes Cambridge	2018-01-01 au 2018-12-31	294 493 \$
Fonds canadien select Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	13 274 315 \$
Fonds d'actions américaines Core MFS	2017-01-01 au 2017-12-31	93 850 676 \$
Fonds d'actions mondiales Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	3 663 979 \$
Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge	2018-01-01 au 2018-12-31	4 378 209 \$
Fonds de dividendes Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	112 662 \$
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	2018-01-01 au 2018-12-31	1 462 420 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds d'investissement d'actions mondiales investissements Russell	2017-01-01 au 2017-12-31	80 629 601 \$
Fonds d'investissement d'actions mondiales investissements Russell	2018-01-01 au 2018-12-31	27 681 752 \$
Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	7 128 662 \$
Fonds d'obligations canadiennes Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	109 828 500 \$
Fonds d'obligations de sociétés Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	175 877 831 \$
Fonds IA Clarington d'obligations à court terme	2018-01-01 au 2018-12-31	169 780 \$
Fonds IA Clarington tactique de revenu	2018-01-01 au 2018-12-31	3 184 000 \$
Fonds IA Clarington tactique d'obligations	2018-01-01 au 2018-12-31	4 530 700 \$
Fonds marché monétaire E-U CI	2018-01-01 au 2018-12-31	22 184 449 \$
Fonds marchés nouveaux Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	2 007 416 \$
Fonds mondial de dividendes Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	54 045 414 \$
Mandat d'actions privilégiées Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	2 210 361 \$
Mandat de revenu à taux variable Signature	2018-01-01 au 2018-12-31	2 770 377 \$
Série portefeuilles croissance	2018-01-01 au 2018-12-31	6 541 055 \$
Série portefeuilles croissance équilibrée	2018-01-01 au 2018-12-31	24 046 467 \$
Série portefeuilles de revenu	2018-01-01 au 2018-12-31	19 726 445 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Série portefeuilles équilibrée	2018-01-01 au 2018-12-31	34 679 176 \$
Série portefeuilles prudente	2018-01-01 au 2018-12-31	19 932 080 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Appili Therapeutics Inc.

Vu la demande présentée par Appili Therapeutics Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 mars 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3, et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus;

« prospectus » : le prospectus provisoire non relié à un placement que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 15 mars 2019 aux seules fins de devenir un émetteur assujéti en vertu de la Loi, le prospectus s'y rapportant ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« territoires visés » : l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta ainsi que tous les autres territoires dans lesquels l'émetteur aura placé des bons de souscription spéciaux avant le dépôt de son prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur n'est pas émetteur assujéti au Canada, mais le deviendra dans les territoires visés par le dépôt du prospectus;

2. l'émetteur dépose le prospectus aux seules fins de devenir un émetteur assujéti dans les territoires visés;
3. le prospectus ne vise pas un placement de titres.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 14 mars 2019.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs par intérim

Décision n°: 2019-SMV-0016

Converge Technology Solutions Corp.

Vu la demande présentée par Converge Technology Solutions Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 avril 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 18 avril 2019 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
 2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 laquelle sera déposée en version anglaise sur SEDAR le ou vers le 18 avril 2019;
 3. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 11 avril 2019;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire.

Fait le 17 avril 2019.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2019-FS-0045

Surge Energy Inc.

Vu la demande présentée par Surge Energy Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 avril 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les termes définis suivants :

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 19 septembre 2018;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés par la dispense permanente;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la circulaire;

« documents visés par la dispense permanente » : les états financiers annuels consolidés audités de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion annuel correspondant, le rapport financier intermédiaire consolidé de l'émetteur pour la période intermédiaire terminée le 30 juin 2018 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant, le rapport financier intermédiaire consolidé de l'émetteur pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2018 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant, la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la circulaire de sollicitation de procurations de la société datée du 29 mars 2018 et l'avis de changement important daté du 14 septembre 2018;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 avril 2019, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;

3. Les documents visés par la dispense permanente sont des documents qui ont été remplacés par d'autres documents déposés ultérieurement ou font l'objet d'un résumé dans la circulaire;
4. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les documents visés par la dispense permanente doivent être établis en français ou en français et en anglais;
6. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que la circulaire soit traduite en français et que la version française de la circulaire soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait le 24 avril 2019.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs par intérim

Décision n°: 2019-SMV-0026

Valeo Pharma Inc.

Vu la demande présentée par Valeo Pharma Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 avril 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 25 avril 2019 (la « dispense demandée ») :

1. États financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
2. Rapport financier intermédiaire consolidé condensé pour la période intermédiaire terminée le 31 janvier 2019 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;
3. Notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018;

4. Circulaire de sollicitation de procurations datée du 26 mars 2019;
5. Sommaire des modalités type et présentation corporative de l'émetteur, lesquels seront déposés sur SEDAR le ou vers le 24 avril 2019.

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait le 23 avril 2019.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2019-FS-0046

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.